

SGA HORIZON 5

# Explorez de nouveaux horizons pour vos placements.



Le SGA HORIZON 5 est un investissement structuré d'une durée de 5 ans émis par Société Générale Acceptance (SGA) N.V. dont le garant est la Société Générale [Moody's Aa2 (négative) et Standard & Poor's A+ (stable)] et distribué en Belgique par Delta Lloyd Bank S.A.

Avant de souscrire, vous êtes invité à prendre connaissance du Prospectus (27.04.2010), des suppléments (17.05.2010 et 18.08.2010) et des Final Terms (Séries 27683/10.12 et 27684/10.12) disponibles dans toutes les agences Delta Lloyd Bank et consultables sur [www.deltalloydbank.be/noticesfr](http://www.deltalloydbank.be/noticesfr). Pas de droit au remboursement de l'intégralité du capital initial si l'indice Euro Stoxx 50 a baissé de plus de 30% à l'échéance.

Prix d'émission: 102%. Offre valable jusqu'au 10.12.2010, sauf clôture anticipée.

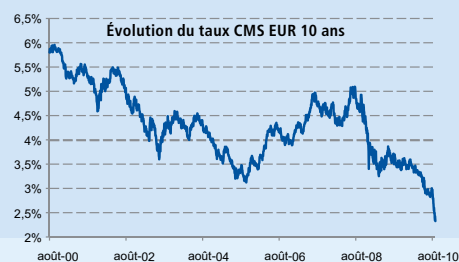
Ma banque

**delta lloyd**  
à mes côtés BANK

# SGA HORIZON 5

## Les taux d'intérêt à long terme sont à des niveaux historiquement bas !

Le taux d'intérêt à long terme que nous observons est le Constant Maturity Swap (CMS) EUR à 10 ans. Ce taux est utilisé par les banques pour les prêts interbancaires d'une durée de 10 ans. Il sert par exemple de référence pour la détermination des taux d'intérêts des crédits hypothécaires.



Source : Reuters au 30/08/2010

LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS.

**Mais, en tant qu'investisseur, vous souhaitez bénéficier d'un rendement potentiellement élevé et êtes prêt à accepter en contrepartie une perte de capital en cas de baisse de plus de 30% de l'indice Euro Stoxx 50 à l'échéance.**

**Pour répondre à vos attentes, la Société Générale Acceptance (SGA) N.V. a développé le SGA HORIZON 5.**

Cet investissement structuré d'une durée de 5 ans vous donne droit à la distribution d'un coupon annuel (SGA HORIZON 5 DIS) ou à l'accumulation des coupons annuels jusqu'à l'échéance (SGA HORIZON 5 ACC) ET de profiter de la hausse éventuelle des taux d'intérêts à long terme. En contrepartie, vous êtes prêt à accepter une perte de capital en cas de baisse de plus de 30% de l'indice Euro Stoxx 50 à l'échéance.

## Chaque année, un coupon distribué ou accumulé

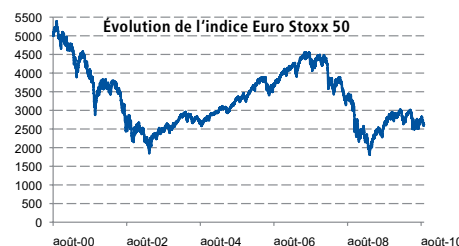
- Si vous optez pour le **SGA HORIZON 5 DIS**, un **coupon brut de 4,75%<sup>1</sup>** vous est **distribué chaque année pendant 5 ans. Et si à la date de constatation annuelle, le taux CMS EUR 10 ans est au moins égal à 4%, vous avez droit à un coupon annuel brut de 6,25%<sup>1</sup>.**
- Si vous choisissez plutôt le **SGA HORIZON 5 ACC**, un **coupon brut de 5,25%<sup>1</sup>** est **accumulé chaque année** et les 5 coupons annuels bruts ainsi accumulés vous seront versés à l'échéance. **Et si à la date de constatation annuelle, le taux CMS EUR 10 ans est au moins égal à 4%, le coupon annuel brut accumulé s'élève à 6,50%<sup>1</sup>.**

## A l'échéance...

A l'échéance, **le droit au remboursement de l'intégralité du capital initial dépend de l'évolution des marchés des actions.**

**A l'échéance, vous ne récupérez PAS l'intégralité de votre capital initial<sup>2</sup> si l'indice Euro Stoxx 50 a baissé de plus de 30% par rapport au lancement.**

Dans ce cas vous subissez une perte à hauteur de la performance négative de l'indice (au moins 30% de votre capital initial<sup>2</sup>). L'indice Euro Stoxx 50 suit les 50 principales entreprises de la zone Euro, sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière, des volumes de transaction et du secteur d'activité. La pondération géographique et sectorielle de l'Indice reflète fidèlement la structure et le développement économique de la zone Euro.



Source : Datastream au 30/08/2010

LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS.

Avant de souscrire, vous êtes invité à prendre connaissance des **facteurs de risques** de ce produit, détaillés en page 3 (notamment le risque de capital, le risque de crédit sur SGA N.V. et Société Générale, le risque de volatilité, et le risque lié au taux d'intérêt).

En investissant dans ce produit, vous prêtez de l'argent à Société Générale Acceptance N.V. Société Générale Acceptance N.V. s'engage à payer des montants définis en fonction de l'évolution du taux CMS EUR 10 ans et de l'indice Euro Stoxx 50.

Cet EMTN (Euro Medium Term Note) s'adresse à des investisseurs (professionnels ou non professionnels) ayant une connaissance de ce type de produit ainsi qu'une connaissance et une expérience suffisante en matière financière et commerciale pour évaluer les avantages et les risques d'investir dans ce produit (et notamment une familiarisation avec les actifs sous-jacents, les taux d'intérêt, les formules, ainsi que le droit au remboursement ou tout autre droit ou option). De même, ils doivent avoir suffisamment d'acquis pour évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

<sup>1</sup> Taux brut ou plus-value brute soumis au précompte mobilier de 15% (sauf modifications légales).

<sup>2</sup> Hors droit d'entrée de 2%.

## SGA HORIZON 5 DIS

- A chaque date de constatation annuelle, le SGA HORIZON 5 DIS **distribue** un coupon annuel dont le taux dépend du taux CMS EUR 10 ans.

Le taux CMS EUR 10 ans est-il au moins égal à 4,00% ?

**OUI!**

Vous avez droit à un coupon brut de **6,25%<sup>1</sup>**

**NON!**

Vous avez droit à un coupon brut de **4,75%<sup>1</sup>**

- A l'échéance, vous avez droit au paiement du coupon de la 5<sup>ème</sup> année et au remboursement de l'intégralité du capital initial<sup>2</sup> pour autant que l'Indice Euro Stoxx 50 n'ait pas baissé de plus de 30% par rapport au lancement du SGA HORIZON 5 DIS.

La performance de l'Indice Euro Stoxx 50 est-elle supérieure ou égale à - 30% par rapport au lancement de l'investissement ?

**OUI!**

Vous avez droit à **100%<sup>2</sup> du capital initial**. Dans ce cas, la valeur de remboursement est égale au capital initialement investi<sup>2</sup>.

**NON!**

Vous avez droit à la **Valeur Finale<sup>2</sup> de l'indice**. Dans ce cas, la valeur de remboursement est inférieure au capital initialement investi. **Vous subissez une perte à hauteur de la performance négative de l'indice. Dans le pire des scénarios, vous pouvez perdre la totalité de votre investissement.**

Pour un remboursement de 100% du capital initial<sup>2</sup>, le Taux de Rendement Annuel brut sera de 5,78%<sup>3</sup> en cas de 5 coupons de 6,25%<sup>1</sup> et de 4,30%<sup>3</sup> en cas de 5 coupons de 4,75%<sup>1</sup>.

Pour un remboursement de 69% du capital initial<sup>2</sup>, le Taux de Rendement Annuel brut sera de -0,39%<sup>3</sup> en cas de 5 coupons de 6,25%<sup>1</sup> et de -2,09%<sup>3</sup> en cas de 5 coupons de 4,75%<sup>1</sup>.

## SGA HORIZON 5 ACC

- A chaque date de constatation annuelle, le SGA HORIZON 5 ACC **accumule** un coupon annuel dont le taux dépend du taux CMS EUR 10 ans. La somme des 5 coupons accumulés sera versée à l'échéance.

Le taux CMS EUR 10 ans est-il au moins égal à 4,00% ?

**OUI!**

Vous avez droit à un coupon brut de **6,50%<sup>1</sup>**

**NON!**

Vous avez droit à un coupon brut de **5,25%<sup>1</sup>**

- A l'échéance, vous avez droit au paiement des coupons accumulés les 4 premières années, au paiement du coupon de la 5<sup>ème</sup> année et au remboursement de l'intégralité du capital initial<sup>2</sup> pour autant que l'Indice Euro Stoxx 50 n'ait pas baissé de plus de 30% par rapport au lancement du SGA HORIZON 5 ACC.

La performance de l'Indice Euro Stoxx 50 est-elle supérieure ou égale à - 30% par rapport au lancement de l'investissement ?

**OUI!**

Vous avez droit à **100%<sup>2</sup> du capital initial**. Dans ce cas, la valeur de remboursement est égale au capital initialement investi<sup>2</sup>.

**NON!**

Vous avez droit à la **Valeur Finale<sup>2</sup> de l'indice**. Dans ce cas, la valeur de remboursement est inférieure au capital initialement investi. **Vous subissez une perte à hauteur de la performance négative de l'indice. Dans le pire des scénarios, vous pouvez perdre la totalité de votre investissement.**

Pour un remboursement de 100% du capital initial<sup>2</sup>, le Taux de Rendement Annuel brut sera de 5,37%<sup>3</sup> en cas d'accumulation de 5 coupons de 6,50%<sup>1</sup> et de 4,36%<sup>3</sup> en cas d'accumulation de 5 coupons de 5,25%<sup>1</sup>.

Pour un remboursement de 69% du capital initial<sup>2</sup>, le Taux de Rendement Annuel brut sera de -0,10%<sup>3</sup> en cas d'accumulation de 5 coupons de 6,50%<sup>1</sup> et de -1,36%<sup>3</sup> en cas d'accumulation de 5 coupons de 5,25%<sup>1</sup>.

## Principaux risques

### Risque de capital

Risque de ne pas récupérer la totalité du capital initial à l'échéance. Si la performance de l'Indice Euro Stoxx 50 est inférieure à -30% par rapport au lancement de l'investissement, la valeur de remboursement sera inférieure au capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, l'investisseur peut perdre la totalité de son investissement.

### Risque de crédit

L'investisseur est exposé au risque de crédit de Société Générale, agissant en tant que garant du Titre. En cas de défaut du garant (par ex. faillite), l'investisseur risque de perdre l'intégralité ou une partie de son investissement initial ainsi que les coupons à venir.

### Risque de volatilité

D'ici à l'échéance, le cours du SGA HORIZON 5 pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution du cours du sous-jacent (surtout si celui-ci est proche du seuil de droit au remboursement de l'intégralité du capital initial) et des taux d'intérêts.

### Risque de rendement

Le SGA HORIZON 5 n'offre pas de rendement fixe. Malgré le coupon minimum fixe, l'investisseur ne réalisera pas de rendement positif si à l'échéance la performance de l'Indice Euro Stoxx 50 est inférieure à - 30% par rapport au lancement de l'investissement.

L'investisseur risque de ne pas profiter pleinement d'une hausse éventuelle des taux d'intérêt au dessus de 6,50% ni d'une hausse éventuelle de l'indice Euro Stoxx 50. Les taux de rendement annuel bruts du SGA HORIZON 5 DIS et SGA HORIZON 5 ACC ne pourront pas être supérieurs à respectivement 5,78%<sup>(3)</sup> et 5,37%<sup>(3)</sup>.

### Risque de liquidité

Pour certains produits, il n'existe pas de marché liquide sur lequel ces produits peuvent être facilement négociés, ce qui peut avoir un impact négatif non négligeable sur le prix auquel ces produits pourront être revendus. Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide. De tels mouvements peuvent avoir pour résultat une moins-value en cas de vente anticipée.

<sup>1</sup> Taux brut ou plus-value brute soumis au précompte mobilier de 15% (sauf modifications légales).

<sup>2</sup> Hors droit d'entrée de 2%.

<sup>3</sup> Pour un prix d'achat de 102%.

# Fiche technique

## Prospectus

Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Les «Notes» SGA HORIZON 5 émis par SGA N.V. (Séries 27683/10.12 et 27684/10.12) décrites dans le présent document font l'objet de « Final Terms » [Conditions Définitives datées du 16/12/2010 (les « Final Terms »)] dans le cadre du Debt Issuance Programme Prospectus daté du 27/04/2010 et approuvé par la CSSF comme étant conforme à la directive 2003/71/EC. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité des Final Terms et du Prospectus (tel que complété par les suppléments du 17 mai 2010 et du 18 août 2010) et notamment à se reporter à la rubrique «Risk Factors» du Prospectus et à la Part B point 8 des Final Terms. Le Prospectus (tel que complété par les suppléments du 17 mai 2010 et du 18 août 2010), son résumé en français et les Final Terms sont disponibles gratuitement auprès des agences Delta Lloyd Bank et sur le site [www.deltalloydbank.be/noticesfr](http://www.deltalloydbank.be/noticesfr).

Nom : SGA HORIZON 5 DIS

Code ISIN : XS0531140324

Série : 27684/10.12

Prix d'émission : 102%

Nom : SGA HORIZON 5 ACC

Code ISIN : XS0531138260

Série : 27683/10.12

Prix d'émission : 102%

**Emetteur :** Société Générale Acceptance (SGA) N.V., Antilles Néerlandaises

**Garant :** Société Générale [Moody's Aa2 (négative), S&P A+ (stable)]

**Distributeur :** Delta Lloyd Bank S.A.

**Devise :** EUR

**Coupure :** 1000 EUR

**Période de commercialisation :** du 11/10/2010 au 10/12/2010 (sauf clôture anticipée)

**Date d'émission :** 17/12/2010

**Date d'échéance :** 23/12/2015

## Avis important

Avant tout investissement dans le produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le produit. Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisé à investir dans ce produit. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus. La documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du produit ou, le cas échéant, la fin anticipée du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu de l'*U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié (le « *Securities Act* »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu de l'*Securities Act*. Conformément à la *Regulation S* promulguée en application de l'*Securities Act* (la « *Regulation S* »), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des Etats-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « *offshore* » (« *Offshore transactions* ») avec des « *Non US Persons* » (tels que ces

**Fiscalité :** Fiscalité belge: 15% de précompte mobilier sur les coupons versés (sauf modifications légales).

**Commissions de distribution :** Société Générale paiera à Delta Lloyd Bank S.A. une rémunération annuelle dont on peut valablement estimer que le montant maximum sera égal à 1,3% du montant effectivement placé.

**Droit d'entrée acquis par Delta Lloyd Bank :** 2%

**Profil d'investisseur :** Minimum « Conservative Long Term », en veillant à ce que le % maximum d'actions du profil soit respecté.

**Taxes sur les opérations de bourse :** aucune sur le marché primaire et 0,07% sur le marché secondaire (max. 500 EUR).

**Sous-jacent :** le taux EUR CMS 10 ans (ISDAFIX2) et l'Indice Euro Stoxx 50 (SX5E)

**Code Eusipa :** 1299

**Service financier :** Delta Lloyd Bank S.A.

**Listing :** Luxembourg

**Marché secondaire :** dans des conditions normales de marché, la Société Générale fournira un prix indicatif quotidien durant toute la vie du produit avec une fourchette Achat/Vente de maximum 1% par coupure. Pour une transaction Achat/Vente sur le marché secondaire, un montant minimum d'une coupure est requis.

termes sont définis dans la *Regulation S*). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « *Non US Persons* » dans le cadre d'« *Offshore transactions* » conformément aux dispositions de la *Regulation S* relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application de l'*Securities Act* ou de la réglementation financière d'un quelconque Etat des Etats-Unis.

Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur.

L'indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

Delta Lloyd Bank n'a qu'une seule volonté, vous apporter aujourd'hui mais aussi et surtout à l'avenir les meilleurs conseils financiers. Votre conseiller Delta Lloyd Bank construit, gère et protège votre patrimoine à vos côtés en vous faisant bénéficier de solutions de placements, crédits et d'assurances simples et concrètes afin de vous permettre d'atteindre vos objectifs financiers en toute sérénité.

## Delta Lloyd Bank

Avenue de l'Astronomie 23 • 1210 Bruxelles

Tél. 02 229 76 00 • Fax 02 229 76 99

Ma banque

**delta lloyd**  
à mes côtés **BANK**

[www.deltalloydbank.be](http://www.deltalloydbank.be)